



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 21 juin 2018 – n°86/H030

COMMISSION
SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE



Réunion du 24 mai 2018

PROJET D'AVIS.....	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
LISTE DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	17

PROJET D'AVIS

COMMISSION «SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE»
du 24 mai 2018

Avis proposé au Conseil

Avis n° 1

La commission « Système financier et financement de l'économie » a pris connaissance des nouveautés de la base 2014 de la comptabilité nationale dans le domaine des flux financiers.

En particulier, ont été présentées :

- d'une part, les révisions apportées aux comptes nationaux en ce qui concerne les transactions entre la France et le reste du monde et les estimations des flux de revenus de la propriété,
- d'autre part, les nouvelles estimations de la balance des paiements. Outre certaines améliorations apportées à la mesure des échanges de biens et services, les évolutions de la balance des paiements ont porté sur les revenus, avec un alignement des sources sur celles mobilisées par les comptes nationaux pour certaines lignes relatives aux administrations publiques.

Les ajustements méthodologiques effectués lors du changement de base ont été menés de concert par l'Insee et la Banque de France et intégrés simultanément dans les comptes nationaux et la balance des paiements.

La commission salue la qualité de ces travaux. Elle souligne en particulier l'avancée que présente l'estimation des niveaux de dividendes en mobilisant l'ensemble des sources disponibles, notamment fiscales, conformément à la recommandation du rapport du groupe de travail du Cnis de juillet 2015 sur le coût du capital.

Références : avis de moyen terme n° 7 de la commission « Système financier et financement de l'économie », recommandations du groupe de travail du Cnis « Coût du capital »

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION «SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE»

- 24 mai 2018 -

Président : Gunther CAPELLE-BLANCARD, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Rapporteurs : Ronan MAHIEU, Chef du département des comptes nationaux à l'Insee
Delphine MOREAU, Direction des Statistiques monétaires et financières, Banque de France

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 87 69 57 03)

RAPPEL DE L'ordre du Jour

INTRODUCTION.....	5
I. LES NOUVEAUTÉS DE LA BASE 2014 DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE DANS LE DOMAINE DES FLUX FINANCIERS.....	5
II. PRÉPARATION DES ORIENTATIONS DE MOYEN TERME DU CNIS (2019-2023) : BILAN DU MOYEN TERME 2014-2018.....	13
CONCLUSION.....	16

Liste des participants

AFSA	Cédric	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
AUGERAUD	Patrick	Ministère de l'Economie et des finances - Direction générale des finances publiques (DGFIP)
BECHETOILLE	Maylis	Fédération française de l'assurance
BELLER CAPELLE- BLANCARD	Catherine	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
COLIN	Christel	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
COLLÈS	Bertrand Marie- Michèle	Banque de France (BdF)
DUBOIS KREMP	Elisabeth	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MAHIEU	Ronan	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
MAUREL	Françoise	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
MOREAU	Delphine	Banque de France (BdF)
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
NAYMAN	Laurence	Centre d'études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)
PLUYAUD	Bertrand	Banque de France (BdF)
PONCET	Hélène	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
SÉDILLOT	Franck	Banque de France (BdF)
SÉRIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
VILLETTELLE	Jean-Pierre	Banque de France (BdF)
WAXIN	Timothée	Fédération bancaire française

La séance est ouverte à 14heures35, sous la présidence de Gunther CAPELLE-BLANCARD.

INTRODUCTION

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Bonjour à toutes et à tous. Généralement, nous essayons d'organiser des commissions thématiques sur des sujets d'actualité. Cette séance se révèle un peu particulière, puisqu'elle a une portée plus méthodologique. Nous évoquerons en effet la comptabilité nationale et les nouveautés dans le domaine des flux financiers avec l'Insee et la Banque de France, ainsi que le bilan du moyen terme 2014-2018 du Cnis en vue de la préparation du moyen terme suivant.

LES NOUVEAUTÉS DE LA BASE 2014 DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE DANS LE DOMAINE DES FLUX FINANCIERS

Les révisions apportées aux transactions entre la France et le reste du monde et aux estimations de flux de revenus de la propriété

Ronan MAHIEU, Insee

J'effectuerai une présentation très synthétique des principaux résultats de la base 2014 des comptes nationaux. Ces comptes seront publiés intégralement le 30 mai au matin. Les premiers résultats sur la révision des comptes annuels sur les trois dernières années ont été publiés le 15 mai.

Je reviendrai tout d'abord sur les deux chantiers les plus importants de la base 2014 : le compte du reste du monde et l'estimation du déficit courant, et la refonte des estimations des revenus de la propriété (intérêts et dividendes). J'évoquerai ensuite les chantiers d'importance plus modeste et les révisions en série longue de quelques indicateurs phares pour mettre en lumière les principaux changements.

Refonte du compte des transactions de la France avec le reste du monde

Au cours des cinq dernières années sont apparus des écarts croissants entre le compte des transactions de la France avec le reste du monde et les estimations de la balance des paiements. Cette dernière publie un compte du reste du monde selon une présentation différente, mais dont le solde des transactions courantes peut s'apparenter à celui publié en comptabilité nationale. Des écarts existaient alors même que la balance des paiements constitue un *input* essentiel utilisé par la comptabilité nationale.

Plusieurs raisons sont à l'origine de cette situation. Tout d'abord, des améliorations méthodologiques ont été apportées à la balance des paiements au cours des dernières années. La plus notable d'entre elles résulte de la mise en œuvre de l'enquête ECEIS, l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services, qui s'est substituée, à compter de 2008, aux comptes rendus de paiement des banques pour estimer les échanges des entreprises dont les transactions avec l'étranger restent inférieures à 30 millions d'euros dans l'année. D'autres changements ont également été mis en œuvre. Or dans la mesure où ils induisaient des ruptures de séries, ils n'avaient pas été pris en compte immédiatement en comptabilité nationale. Nous veillons en effet à conserver en comptabilité nationale un historique qui fasse sens du point de vue économique et nous devons donc attendre un changement de base pour mettre en œuvre des révisions importantes de niveau. Par ailleurs, la balance des paiements et l'Insee n'utilisaient pas toujours les mêmes données pour estimer les mêmes transactions, sans que cela résulte de raisons toujours bien identifiées. Or ces différents éléments cumulés ont engendré des écarts importants. Sur l'année 2016, par exemple, le solde des transactions courantes s'établissait à - 19 milliards d'euros en balance des paiements, soit près de 8/10^e de point de PIB et son homologue en comptabilité nationale atteignait à - 57,8 milliards d'euros, soit 2,6 points de PIB.

La balance des paiements et la comptabilité nationale ont donc travaillé ensemble pour améliorer la cohérence des deux chiffres, d'autant que la balance des paiements avait signalé voilà deux ans que de nouvelles révisions à venir sur le solde touristique pourraient encore accroître cet écart déjà particulièrement important. Cette volonté commune a donné lieu à un important travail entre l'Insee et la Banque de France pour estimer le détail de chaque opération et rapprocher autant que possible les estimations. Dans l'ensemble, ce travail a surtout entraîné un rapprochement des estimations de la comptabilité nationale de

celles de la balance des paiements. Dans certains cas cependant, la balance des paiements s'est rapprochée des données de la comptabilité nationale, la source de ces dernières apparaissant plus fiable.

Sur les données publiées en 2017 pour l'année 2016, l'écart entre le déficit des transactions courantes en balance des paiements et son homologue en comptabilité nationale s'établissait à 38,8 milliards d'euros, l'écart provenant pour 17 milliards d'euros du solde des échanges de biens et de services et pour 22 milliards d'euros des opérations de répartition, dont 17 milliards d'euros pour les flux de revenus primaires (intérêts, dividendes, etc.) et 5 milliards d'euros pour les revenus de transfert (subventions, transferts entre ménages, etc.).

Pour l'année 2017, les chiffres ont été publiés en avril par la balance des paiements et le seront le 30 mai prochain par l'Insee. L'écart global est ramené à un milliard d'euros. Même s'il reste des écarts plus importants dans le détail mais qui se compensent globalement, le paysage apparaît beaucoup plus cohérent. Sur le solde des échanges de biens et de services, l'écart diminue de 16,6 milliards d'euros en 2016 à 3,6 milliards d'euros en 2017. Il recouvre toutefois des écarts de sens différent. L'écart est positif de 7,2 milliards d'euros sur les échanges de biens, mais négatif de 10,8 milliards d'euros sur les échanges de services. Sur les échanges de biens, la balance des paiements a révisé cette année son estimation relative au négoce international que nous n'avons pas encore pris en compte en comptabilité nationale. Nous renvoyons ce sujet à des travaux ultérieurs sur l'aéronautique. Pour les échanges de services, c'est essentiellement sur les services de transports qu'il reste des écarts importants qui ont également vocation à donner lieu à des investigations à l'avenir.

Sur la ligne du tourisme, l'écart est nul. Néanmoins, le solde se révèle plus élevé de 16 milliards d'euros par rapport aux chiffres publiés pour l'année 2016. Cette évolution provient d'une amélioration du solde touristique de 6 milliards d'euros entre 2016 et 2017 grâce au rebond du tourisme après une mauvaise année suite aux attentats, et d'une révision structurelle en hausse de 10 milliards d'euros liée à une réévaluation des estimations de dépenses des touristes étrangers en France, notamment originaires de pays émergents. Pour le solde des opérations de répartition, les écarts se révèlent minimes, puisqu'ils sont passés de 22 milliards d'euros pour l'année 2016 à 2,5 milliards d'euros pour l'année 2017. La révision la plus importante touche le poste des flux d'intérêts. L'ensemble de ces révisions aboutit *in fine* à un écart désormais beaucoup plus faible sur le solde des transactions courantes.

Nous avons travaillé sur l'estimation des niveaux des dernières années, mais aussi sur toute l'histoire. Pour procéder à ces rétroprojections, il faut prendre un certain nombre d'hypothèses. L'exercice présente donc quelques fragilités. Nous ne remettons pas en cause l'histoire jusqu'à la fin des années 1990, avec un excédent des transactions courantes élevé, qui s'établit alors entre 2,5 et 3 points de PIB (produit intérieur brut) avant une détérioration assez continue entre 2000 et 2012. Cette détérioration apparaît toutefois beaucoup moins rapide en nouvelle base. Finalement, nous aboutissons en effet en 2012 à un déficit de l'ordre d'un point de PIB au lieu de trois dans le cadre de la base 2010. Les révisions se révèlent plus importantes en fin de période qu'en début de période, et ce, pour plusieurs raisons. Les révisions du solde touristique, en particulier, ont beaucoup porté sur une réévaluation à la hausse des dépenses des touristes émergents en France, surtout chinois. Or au début des années 2000, le tourisme chinois restait tout à fait marginal.

Cet indicateur est pris en compte par la Commission européenne dans le cadre de la procédure de déséquilibre macroéconomique. Or le diagnostic en la matière est assez largement révisé. Précédemment, le déficit courant atteignait près de trois points de PIB entre 2012 et 2014, un niveau proche de celui de 1982 qui constitue le record historique. En base 2014, le déficit courant demeure, mais il est beaucoup moins marqué et reste très éloigné du niveau observé en 1982.

Refonte des estimations de revenus de la propriété

Le chantier de refonte des estimations de revenus de la propriété fait notamment suite aux recommandations du rapport du groupe de travail du Cnis publié en 2015 sur le coût du capital. Le rapport de ce groupe dont j'étais le rapporteur avec Jean-Pierre Villette avait mis en évidence des fragilités dans les estimations des revenus de la propriété en comptabilité nationale.

En comptabilité nationale, on distingue les intérêts, les revenus distribués par les sociétés (dividendes), les bénéfices réinvestis d'investissements directs à l'étranger lorsqu'une entreprise possède ou contrôle au moins 10 % du capital d'une société établie dans un autre pays, les autres revenus d'investissement (contrats d'assurance-vie, parts de fonds d'investissement) et les loyers de terrains non bâtis ou gisements.

J'attire votre attention sur le fait que le rapport sur le coût du capital avait été rédigé sur la base d'interrogations que suscitait chez certains utilisateurs l'estimation du niveau comme de l'évolution des dividendes. Or il est compliqué d'isoler parfaitement les dividendes perçus par les ménages dans la nomenclature de la comptabilité nationale. En effet, nous n'intégrons dans la nomenclature D42 relative aux dividendes que les revenus tirés d'actions directement détenues par les ménages. Ainsi, si un ménage dispose d'un contrat d'assurance-vie en unités de compte investi en actions, les revenus seront classés en D441 et non en D42. De la même manière, les parts détenues dans un fonds investi en actions seront classées en catégorie D443. Cette précision technique se révèle importante pour la lisibilité des chiffres. Les ménages tirent près de 6 milliards d'euros de revenus sur les parts de fonds d'investissement et 45 milliards d'euros de revenus de contrats d'assurance-vie, dont une partie est investie en actions.

En ligne avec les recommandations du rapport du Cnis, nous avons largement utilisé les données fiscales pour estimer de la manière la plus fiable possible les dividendes perçus par les ménages. Pour les dividendes reçus d'entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, nous avons mobilisé la déclaration 2042 d'imposition sur le revenu des personnes physiques en la corrigeant pour tenir compte du fait que la source inclut les revenus reçus de fonds d'investissement, information que nous tirons des sources bancaires. Nous l'avons complétée par la source fiscale 2777 relative aux revenus assujettis à la CRDS pour les dividendes exonérés d'impôt sur le revenu, notamment les titres détenus *via* un PEA. Enfin, nous avons estimé les dividendes reçus d'entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques en utilisant la source É sane qui mobilise les données comptables des entreprises, et en supposant que l'intégralité du bénéfice constitue un dividende pour les ménages détenteurs de parts.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Qu'entendez-vous lorsque vous indiquez « en supposant que l'intégralité du bénéfice constitue un dividende pour les ménages détenteurs de parts » ? Le dividende ne constitue-t-il pas la part distribuée ?

Ronan MAHIEU

Il s'agit d'une hypothèse, car nous ne disposons pas de variable d'affectation du résultat permettant une identification fine.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Quelles sont les entreprises concernées ?

Ronan MAHIEU

Il s'agit principalement de sociétés de taille réduite. Ce ne sont pas des sociétés cotées.

Pour le calcul sur l'année 2014, nous sommes partis de la source 2042 qui donnait 13,7 milliards d'euros de revenus des actions et parts dont nous avons soustrait les revenus nets tirés des parts de fonds d'investissement. Nous avons ajouté une estimation de 3,3 milliards d'euros pour les dividendes sur les titres détenus *via* un PEA et de 12,4 milliards d'euros pour les bénéfices de sociétés assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Au total, les dividendes reçus par les ménages s'établiraient ainsi à 27,3 milliards d'euros, soit une révision de - 25 milliards d'euros par rapport à la base 2010. Cette révision découle des dividendes perçus des entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés pour 10,9 milliards d'euros et des dividendes perçus des entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour 14,1 milliards d'euros. Le niveau des dividendes en base 2010 avait été arbitré dans l'inconnu. Ainsi, la révision peut apparaître importante, mais le niveau de départ reposait sur des bases très ténues.

Dans les estimations de revenus de la propriété pour les ménages, le solde des intérêts se révèle plutôt faible, puisqu'en face des intérêts reçus sur les dépôts figurent les intérêts versés par les ménages sur leurs crédits. Les revenus distribués par les sociétés (dividendes) atteignent 27 milliards d'euros. Les ménages perçoivent également 46 milliards d'euros de revenus des contrats d'assurance-vie qui peuvent être investis en obligations ou en unités de compte. 6,5 milliards d'euros de revenus sont reçus de fonds d'investissement investis en actions et/ou en obligations. Enfin, 1,1 milliard d'euros de revenus proviennent des loyers de terrains non bâtis ou de gisements.

Nous avons effectué un travail d'exploitation historique qui a modifié le niveau, mais aussi l'histoire sur les années récentes. En effet, l'exploitation des données fiscales a fait apparaître une forte chute des dividendes reçus par les ménages entre 2012 et 2013 qui soulève des problèmes d'interprétation. Le phénomène survient dans une conjoncture économique peu favorable, mais celle-ci n'explique pas l'importance de la chute. Surtout, la chute se révèle très forte sur les dividendes reçus des sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés alors qu'elle reste très faible sur ceux reçus d'entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En 2013, il a été mis fin à la possibilité d'opter pour le prélèvement libératoire au profit d'une imposition obligatoire au barème. Or les ménages qui perçoivent le plus de dividendes sont plutôt des ménages aisés, qui se situent dans la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu. Entre 2012 et 2013, le taux marginal d'imposition des dividendes pour les plus gros percepteurs de dividendes a ainsi bondi de 20 points.

La révision du niveau à la baisse apparaît donc beaucoup plus forte sur les années récentes, compte tenu de cette chute entre 2012 et 2013. Cette baisse peut être liée à un petit effet conjoncturel, mais elle découle aussi d'un autre phénomène que nous ne pouvons pas relier avec certitude à des éléments autres que fiscaux. Nous pouvons imaginer que les ménages aient changé l'allocation de leur portefeuille, préférant souscrire des supports d'assurance-vie en unités de compte plutôt que de percevoir directement des dividendes pour éviter l'imposition. Nous constatons aussi une baisse des dividendes versés par les entreprises en 2013, là encore pour éviter le passage à un taux très élevé d'imposition. L'ampleur du mouvement se révèle quand même assez spectaculaire. Les revenus de la propriété ont augmenté progressivement les années suivantes, mais sans revenir au niveau observé en 2010.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

L'explication découle peut-être aussi de la définition de la notion des revenus de la propriété. Les plus-values ne sont pas intégrées ici.

Franck SÉDILLOT, Banque de France

Les plus-values ne constituent pas des revenus en comptabilité nationale, mais des transactions financières.

Ronan MAHIEU

Tout à fait. En comptabilité nationale, les effets de valorisation ne sont pas pris en compte dans le compte de transaction, mais dans le compte de patrimoine.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je faisais référence aux plus-values réalisées.

Ronan MAHIEU

Il en est de même. Qu'elles soient latentes ou réalisées, les plus-values apparaissant dans les comptes de variation de patrimoine.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Depuis plusieurs années, les entreprises procèdent de plus en plus à des rachats d'actions par rapport aux versements de dividendes. J'ignore si ce phénomène peut expliquer la chute."

Ronan MAHIEU

Pour l'instant, nous n'avons pas identifié d'explication claire. Si nous retenons une explication fiscale, nous pourrions observer une évolution à la hausse à compter de 2018.

C'est sur le compte des revenus de la propriété pour les sociétés non financières (SNF) que les sources de la comptabilité nationale sont considérées comme les moins solides. Ce compte est en effet très largement obtenu par solde. Les révisions sur les revenus de la propriété pour les sociétés non financières représentent donc, pour l'essentiel, la contrepartie des révisions sur les autres secteurs institutionnels.

En base 2014, la révision en forte baisse des intérêts versés par les SNF reflète assez largement le rapprochement avec les données de la balance des paiements. Les dividendes nets versés au reste du monde sont nettement moins élevés en base 2014 qu'en base 2010. Dès lors, les dividendes nets versés par les SNF sont révisés à la baisse. De même, la révision en baisse des dividendes perçus par les ménages se traduit par une baisse du niveau des dividendes versés par les SNF. Le cumul de la baisse des intérêts nets et des dividendes nets versés par les SNF induit une révision en forte hausse du niveau d'épargne brut en base 2014.

Le niveau des intérêts nets versés par les SNF est révisé largement du fait du rapprochement avec les données de la balance des paiements pour les transactions avec le reste du monde. La nouvelle courbe nous semble plus satisfaisante, car le mouvement de baisse des taux d'intérêt au cours des dernières années paraît mieux reflété qu'avec la précédente courbe, avec des taux apparents sur les passifs nets des SNF de l'ordre de 1 % en fin de période contre 2 % en base 2010. Les bénéfices nets distribués par les sociétés non financières, c'est-à-dire essentiellement les dividendes, en pourcentage de leur excédent brut d'exploitation, apparaissent nettement plus bas qu'en base 2010, avec une chute assez forte entre 2012 et 2013 avant un rebond assez marqué en 2016. Sur les dernières années, le pourcentage de dividendes versés sur l'excédent brut d'exploitation s'établissait à 15 % au début de la crise avant de baisser à 6-7 % entre 2012 et 2017, puis de dépasser de nouveau 10 % en 2016.

Intégration du trafic de stupéfiants

Le chantier relatif à l'intégration du trafic de stupéfiants a eu de fortes retombées médiatiques. Pour autant, il reste assez anecdotique quantitativement. L'intégration du trafic de stupéfiants entraîne en effet une révision à la hausse du PIB de 2,7 milliards d'euros en 2014, soit environ + 0,1 point. Ce montant correspond à la différence entre la consommation de stupéfiants valorisée au prix de détail (3,1 milliards d'euros par an) et les importations valorisées au départ du pays exportateur (0,4 milliard d'euros). Il retrace pour l'essentiel les fortes marges dégagées par les réseaux de trafiquants entre le prix d'achat aux producteurs et le prix de revente aux consommateurs (2,6 milliards d'euros) et plus marginalement la production de cannabis en France (0,1 milliard d'euros). L'impact reste négligeable sur le taux d'évolution du PIB ou de la consommation. La précision de ces estimations est toutefois sujette à caution, puisque nous nous basons sur des éléments déclaratifs avec toutes les interrogations que ce procédé peut soulever quant à la propension des ménages à déclarer qu'ils consomment des stupéfiants.

Autres chantiers

D'autres chantiers ont été menés notamment sur les administrations publiques, en concertation avec Eurostat, à des fins d'harmonisation européenne de certains traitements. Ainsi, nous comptabilisons désormais en prélèvement obligatoire la redevance audiovisuelle. Nous avons également amélioré les estimations des taux de non-recouvrement des impôts directs et reclassé en administration publique, à la demande d'Eurostat, la Société de financement de l'économie française (SFEF) qui avait été créée en 2008 pour pallier l'effondrement du refinancement interbancaire et qui a œuvré jusqu'en 2013. Ce reclassement présente un impact très significatif sur la dette brute de l'État entre 2008 et 2013, mais il reste sans impact sur la dette nette.

Nous avons par ailleurs pris en compte les résultats de l'enquête Logement 2013 sur la dynamique des loyers, ce qui nous a amenés à réviser à la hausse le taux de croissance des loyers imputés aux propriétaires de leur logement. Cette révision a un impact à la hausse sur le produit intérieur brut pour les quinze dernières années, car ces loyers imputés valorisent une production de service de logement par les ménages. Nous avons aussi amélioré certaines estimations sur la consommation des ménages, corrigeant notamment la surestimation massive de la consommation en éducation marchande.

Le taux d'évolution du produit intérieur brut en volume apparaît peu modifié. Les stupéfiants n'ont pas fondamentalement changé le paysage, ce qui se révèle plutôt rassurant. Les autres indicateurs phares sont en revanche plus affectés. Le solde des transactions courantes en point de PIB ne raconte plus du tout la même histoire sur les quinze dernières années. Pour le taux de marge des sociétés non financières, l'histoire est très peu revue. Nous observons toujours une nette dégradation au moment de la crise avant une légère remontée à compter de 2014 et la mise en œuvre du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

Si nous descendons dans le compte des ménages et des SNF, nous constatons néanmoins des révisions plus importantes, liées aux révisions effectuées sur les revenus de la propriété (intérêts et dividendes). Le taux d'autofinancement des SNF est révisé en nette hausse, puisqu'il gagne de l'ordre de 15 points entre la

base 2010 et la base 2014. Nous avons révisé à la baisse les intérêts nets versés et les dividendes nets versés par les SNF et de ce fait relevé fortement leur épargne. En revanche, nous n'avons pas modifié l'évaluation de leur investissement. Le taux d'autofinancement remonte donc mécaniquement pour atteindre en moyenne 100 % sur les quinze dernières années au lieu de 80 %.

Pour les ménages, les révisions se révèlent un peu moins marquées. Sur les dernières années, la révision à la baisse du revenu des ménages liée au fait qu'ils perçoivent moins de dividendes a été équilibrée par des révisions à la baisse de la consommation, notamment sur l'éducation marchande. Sur longue période, nous révisons toutefois un peu à la hausse le niveau d'épargne des ménages.

La capacité ou le besoin de financement des ménages et des SNF a fortement changé. Structurellement, nous observons une forte capacité de financement des ménages et un fort besoin de financement des SNF. Désormais, la situation apparaît beaucoup moins déséquilibrée, surtout pour les SNF. Sur les dix à quinze dernières années, en effet, le besoin de financement s'établissait autour de deux points de PIB. Nous nous rapprochons beaucoup plus de l'équilibre en base 2014 du fait de la révision en nette baisse des revenus de la propriété nets versés, que ce soit les intérêts ou les dividendes.

Enfin, sur la dette publique notifiée des administrations publiques, nous constatons un impact à la hausse maximal en 2009, avec 77 milliards d'euros de surcroît de dette publique, lié à l'intégration de la Société de financement de l'économie française (SFEF). Cette société n'a plus d'impact en revanche sur les années suivantes, puisqu'elle a cessé toute activité après 2013. L'impact sur la dette nette est nul, car la SFEF accordait des prêts aux banques pour des encours équivalant au montant de dettes qu'elles avaient emprunté sur le marché obligataire.

Les nouvelles estimations de la balance des paiements

Bertrand PLUYAUD, Banque de France

Ma présentation s'inscrit dans la continuité de la précédente. Outre l'ajustement des comptes nationaux sur la balance des paiements, en particulier pour les sources, nous avons procédé à quelques mouvements au niveau de la balance des paiements. C'est donc sur ces derniers que je concentrerai ma présentation.

Le travail conjoint de l'Insee et de la Banque de France a ciblé le compte des transactions courantes et le compte de capital de la balance des paiements, car le solde de ces deux comptes faisait apparaître un écart avec la capacité ou le besoin de financement de la nation. Cet écart provenait de causes diverses. Ces données étaient issues de sources parfois différentes. En outre, l'écart s'est accru après le passage en base 2010 qui s'est opéré avec des degrés d'information différents liés notamment à la disponibilité de l'enquête ECEIS.

Les principales révisions au niveau de la balance des paiements ont concerné les échanges de biens et de services plus que les revenus. Elles ont concerné en particulier les recettes de voyages. Nous avons la volonté de mieux prendre en compte les dépenses des touristes émergents. Nous avons revu les estimations, en croisant différentes informations issues d'enquêtes et de données de cartes bancaires, ce qui nous a conduits à relever les dépenses des voyageurs de manière très significative, à hauteur de 10 milliards d'euros. Nous avons également procédé à des révisions sur les services de transports, en effectuant une rétopolation du traitement CAF-FAB avant 2012. Plus marginalement, nous avons intégré les estimations sur les activités légales réalisées par l'Insee. Enfin, nous avons effectué des révisions courantes pour intégrer de nouvelles données et de compléments d'enquêtes, ce qui nous a conduits à réviser nos chiffres sur les années 2015-2016.

Côté revenus, le véritable changement méthodologique a touché les opérations des administrations publiques (APU) pour lesquelles nous nous sommes rapprochés des comptes nationaux sur plusieurs lignes. Sur le reste des revenus, les révisions restent assez courantes.

S'agissant des opérations des administrations publiques, nous utilisons, avant les révisions, les comptes « miroirs », c'est-à-dire les données de balance des paiements des institutions de l'Union européenne produites par Eurostat, ainsi que les données de règlement issues du compte du Trésor à la Banque de France. Ces sources ont été jugées moins intéressantes que celles de l'Insee, notamment parce qu'il s'agissait de données de règlement et non de données en droits constatés. Or le manuel précise que nous devons suivre le principe de l'estimation à partir des dates auxquelles ont été constatées les opérations. Pour cette raison, et pour assurer la cohérence des chiffres, nous avons donc préféré nous aligner sur

l'Insee pour les lignes relatives aux impôts et subventions sur les produits et la production, les impôts courants, la coopération internationale courante, les ressources propres de l'Union européenne et les transferts en capital.

L'évolution des chiffres de la balance des paiements et des comptes nationaux montre que ces révisions ont entraîné un redressement de l'estimation de la capacité ou du besoin de financement du reste du monde. Certains écarts persistent. Tous les chantiers n'ont pas abouti et il nous reste un effort de convergence à faire, surtout sur les années antérieures. Nous devons encore travailler sur les statistiques d'assurance, notamment.

Sur la balance des paiements, la principale révision effectuée concerne les voyages. Elle atteint en effet près de 10 milliards d'euros sur les dernières années. D'une année sur l'autre, néanmoins, la révision reste assez minime. C'est la raison pour laquelle cet aspect est peu visible dans les comptes nationaux lorsque l'on observe les taux de croissance. Pour les autres biens et services, l'impact avant 2012 vient des rétroajustements CAF-FAB. Nous pouvons également observer les effets des révisions sur les opérations des administrations publiques. Enfin, sur la période récente, nous observons des mouvements d'une ampleur un peu plus grande, liés à l'intégration des données recueillies récemment.

J'ai intégré dans ma présentation des compléments sur les sources utilisées par la Banque de France pour l'estimation des revenus. Ces sources combinent enquêtes et collectes exhaustives auprès des entreprises et des banques. Ces éléments sont également disponibles de manière détaillée sur le site de la Banque de France, dans la notice méthodologique de la balance des paiements réalisée en 2015.

Échanges avec la salle et proposition d'avis de la commission

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Merci pour ces exposés complets sur un sujet très technique. Je souhaiterais revenir sur les recommandations du groupe de travail sur le coût du capital. L'une d'elles portait sur le rachat d'actions. Comment répondez-vous à cette recommandation ? *Quid* également des réinvestissements étrangers ? Aujourd'hui, nous éprouvons des difficultés à retranscrire les flux financiers entre les groupes. Avez-vous abordé ce sujet dans le cadre de vos travaux ?

Franck SÉDILLOT

En comptabilité nationale, nous examinons les rachats nets ou les émissions nettes. Pour moi, ce n'est donc pas un sujet. Les rachats d'actions doivent être appréhendés dans le cadre de collectes *ad hoc*. Les informations que nous recueillons ne nous permettent pas de répondre à cette question, sauf à mobiliser des sources externes. Je sais que des informations existent par ailleurs. Aux États-Unis, par exemple, ces éléments sont mesurés pour les grands groupes.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je suis d'accord avec vous. Sur ce débat important qui touche à la rémunération du capital, il existe effectivement plus d'études *ad hoc*. Cette recommandation indiquait qu'il « convient dans l'analyse des données de comptabilité nationale de retrancher des versements effectifs de dividendes des émissions nettes d'actions ». Or elle me semble difficile à mettre en œuvre. Vous n'effectuez pas un tel exercice.

Ronan MAHIEU

Non. Effectivement. Pour la présentation des agrégats de comptabilité nationale, l'exercice ne serait pas pertinent. Pour identifier les émissions brutes et les rachats, la Banque de France devrait mobiliser des sources *ad hoc*. Les utilisateurs de la comptabilité nationale peuvent néanmoins prendre les postes des dividendes et des rachats pour construire un agrégat un peu hétérodoxe par rapport à la présentation canonique de la comptabilité nationale. A ce stade, nous n'avons pas encore accès à ce genre de données contrairement aux États-Unis.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

La réponse me convient parfaitement. Quel est l'horizon du prochain changement de base ?

Ronan MAHIEU

Il est envisagé dans quatre ou cinq ans.

Yvon SÉRIEYX, Union nationale des associations familiales (Unaf)

Vous avez indiqué que certaines corrections avaient été réalisées grâce à l'enquête Logement. Comment procéderez-vous dans quatre ou cinq ans sans cette enquête ?

Ronan MAHIEU

Des réflexions sont effectivement en cours sur l'évolution du dispositif de suivi du logement. Je peux toutefois difficilement vous répondre aujourd'hui, n'ayant pas de vision sur le dispositif stabilisé. Il n'est pas question de supprimer tous les éléments qui nous permettraient de suivre ce sujet et d'obtenir des estimations pour la comptabilité nationale. La question est prise en compte. Jusqu'à présent, nous utilisons les enquêtes Logement en interpolant les évolutions, ces enquêtes étant séparées de six à huit ans. Nous devons très probablement procéder différemment à l'avenir.

Maylis BECHETOILLE, Fédération française de l'assurance (FFA)

Dans les chantiers en cours sur la balance des paiements, vous avez mentionné des travaux sur les statistiques d'assurance. Pourriez-vous préciser les questions qui vous semblent problématiques dans ce domaine ?

Bertrand PLUYAUD

Il s'agit essentiellement de problèmes de réropolation. Nous disposons désormais de données de collecte plus récentes et nous devons rétopoler dans un deuxième temps, comme nous l'avions fait pour le CAF-FAB.

Isabelle ANXIONNAZ

À la suite des présentations et discussions sur ce sujet des nouveautés de la base 2014 de la comptabilité nationale dans le domaine des flux financiers, et pour reprendre les points principaux, nous vous proposons l'avis suivant :

La commission « Système financier et financement de l'économie » a pris connaissance des nouveautés de la base 2014 de la comptabilité nationale dans le domaine des flux financiers.

En particulier, ont été présentées :

- **d'une part, les révisions apportées aux comptes nationaux en ce qui concerne les transactions entre la France et le reste du monde et les estimations des flux de revenus de la propriété,**
- **d'autre part, les nouvelles estimations de la balance des paiements. Outre certaines améliorations apportées à la mesure des échanges de biens et services, les évolutions de la balance des paiements ont porté sur les revenus, avec un alignement des sources sur celles mobilisées par les comptes nationaux pour certaines lignes relatives aux administrations publiques.**

Les ajustements méthodologiques effectués lors du changement de base ont été menés de concert par l'Insee et la Banque de France et intégrés simultanément dans les comptes nationaux et la balance des paiements.

La commission salue la qualité de ces travaux. Elle souligne en particulier l'avancée que présente l'estimation des niveaux de dividendes en mobilisant l'ensemble des sources disponibles, notamment fiscales, conformément à la recommandation du rapport du groupe de travail du Cnis de juillet 2015 sur le coût du capital.

L'avis est approuvé.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je tiens à remercier la Banque de France et l'Insee pour ce travail conjoint.

PRÉPARATION DES ORIENTATIONS DE MOYEN TERME DU CNIS (2019-2023) : BILAN DU MOYEN TERME 2014-2018

Cédric AFSA, Cnis

Je vous présenterai successivement la préparation du moyen terme, des éléments de bilan des avis du moyen terme 2014-2018 pour cette commission, puis je broserai rapidement quelques pistes pour le prochain moyen terme sur les thèmes concernant la commission, mais aussi des questions plus générales.

La préparation du moyen terme comporte trois phases. Il s'agit en premier lieu de dresser le bilan des avis du moyen terme qui s'achève cette année. Cette étape permet de montrer les avancées réalisées depuis 2014 et de repérer les besoins qui ne seraient pas encore couverts. Cette phase prépare aussi la suivante, qui porte sur le recueil des besoins et attentes des utilisateurs. Enfin, il conviendra de rédiger les avis du moyen terme 2019-2023.

La première phase repose à la fois sur l'activité de la commission et l'identification des avis qui ont fait l'objet de discussions lors de ses réunions, le bilan des producteurs du service statistique public (SSP) et hors SSP au regard des demandes exprimées par le Cnis pour la période et la consultation des présidents et rapporteurs des commissions. Ces consultations ont également permis d'aborder des questions sur le fonctionnement même du Cnis. Le recueil des besoins s'effectue par voie de consultation. Outre la consultation des présidents et rapporteurs des différentes commissions, nous sollicitons l'avis des membres du bureau du Cnis. Nous avons aussi, pour la première fois cette année, diffusé un questionnaire sur le nouveau site du Cnis et informé tous les contacts qui ont assisté à au moins une commission ou se sont inscrits à la lettre d'actualité de la mise en ligne de ce questionnaire. Enfin, une rencontre des producteurs et des utilisateurs est programmée le 2 juillet sur les enjeux des nouvelles sources de données. Dans la dernière phase, les avis du prochain moyen terme reprendront de manière raisonnée les besoins exprimés dans le cadre des différentes consultations. Ils seront formalisés et discutés lors des commissions d'automne avant d'être adoptés lors de l'assemblée plénière, qui se tiendra fin janvier 2019.

La séance d'aujourd'hui consistera essentiellement à présenter les éléments de bilan du moyen terme écoulé et évoquer les premiers besoins, qu'il s'agisse de besoins qui n'auraient pas été suffisamment traités au cours du précédent moyen terme, de besoins permanents qu'il convient de reconduire au regard de leur caractère structurant ou de besoins nouveaux. Nous recueillerons également vos réactions sur les éléments qui vous auront été présentés.

Bilan du moyen terme 2014-2018

11 avis avaient été adoptés lors de l'assemblée plénière de janvier 2014 pour la commission « Système financier et financement de l'économie ». Ils se répartissaient en quatre grands thèmes : le système financier, le comportement des ménages et des entreprises non financières, le financement de l'économie et la mise à disposition des données.

Avis relatifs au système financier

S'agissant du système financier, le premier avis de la commission invitait les producteurs à poursuivre leurs travaux sur l'identification des groupes financiers et leurs liens avec l'étranger. Dans ce domaine, la création du LEI (*legal entity identifier*), sorte de code Siren mondial, constitue une avancée. Des travaux ont également été lancés sur les activités des banques françaises dans les paradis fiscaux. Néanmoins, la connaissance de ce sujet reste partielle et il faudra poursuivre le travail sur les paradis fiscaux et plus généralement le système bancaire parallèle. Nous attendons aussi beaucoup du développement du LEI. Le deuxième avis visait à mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail de 2012 sur les lignes de métiers bancaires, ce qui a été réalisé. Le troisième avis consistait à mettre en cohérence les statistiques sur l'emploi et les rémunérations dans le secteur financier. Le fait qu'il relève à la fois de la commission « Emploi, qualification et rémunération du travail » et de cette commission n'a pas permis à ces travaux d'aboutir. Nous n'avons pas observé de véritable progrès en la matière. Notons toutefois des travaux en

cours au niveau du service statistique ministériel (SSM) Finances publiques, conduits à partir du fichier relatif à la taxe sur les salaires, qui devraient permettre d'obtenir de premiers éléments d'information.

Avis relatifs au comportement des ménages et des entreprises non financières

Le quatrième avis recommandait la poursuite des travaux sur l'épargne salariale. Nous pouvons signaler à cet égard l'enquête annuelle de la Dares (service statistique du ministère de l'Emploi) sur l'intéressement, la participation et l'épargne salariale conduite auprès des entreprises de dix salariés ou plus. L'investissement socialement responsable, objet du cinquième avis, a donné lieu à une inter-commission réunissant la commission « Système financier » et « Environnement et développement durable ». Le Cnis recommandait l'élaboration d'une base de données sur ces investissements. Or il apparaît que ce chantier n'a pas abouti. Quant à la connaissance des modalités de partage de la valeur ajoutée, qui faisait l'objet du sixième avis, nous pouvons dresser le même constat en demi-teinte.

Avis relatifs au financement de l'économie

Concernant le financement de l'économie, le Cnis avait appelé de ses vœux une connaissance plus précise des flux et transactions sur les marchés financiers. Nous pouvons ici rappeler l'apport du LEI dans l'amélioration de cette connaissance. Les travaux sur le système bancaire parallèle participent également de cette démarche, de même que les travaux sur les comptes de « qui-à-qui ». Il existe enfin des statistiques sur le capital risque, mais elles restent encore partielles. Toujours dans cette rubrique, un avis avait été adopté sur la connaissance du financement des collectivités locales. Le SSM Collectivités locales publie chaque année les comptes des collectivités locales par niveau de collectivité. Un rapport paraît aussi annuellement sur les emprunts structurés à risque contractés par les collectivités. Quant au financement des entreprises, des travaux ont été lancés sur le financement participatif et sur le capital innovation. Les recommandations du groupe de travail sur le coût du capital présentent aussi de nombreuses potentialités.

Avis relatifs à la mise à disposition des données

Enfin, s'agissant de la mise à disposition des données, un groupe de travail a été constitué sur l'accès aux données bancaires et financières, qui a débouché notamment sur la création de l'*open data room* au niveau de la Banque de France. Le Cnis avait par ailleurs pointé la nécessité d'une communication pédagogique sur différents sujets. Or le paysage a peu évolué en la matière et nous pouvons nous interroger sur la précision de cet avis.

Pistes pour le moyen terme 2019-2023

Le prochain moyen terme doit tirer les leçons du précédent en reconduisant si besoin les demandes qui sont restées insatisfaites.

Il est apparu lors des différentes consultations et discussions sur les avis eux-mêmes qu'il faut veiller à ne pas rédiger des avis trop spécifiques et à en limiter le nombre. Nous avons constaté que certains avis n'ont pas totalement abouti lors du précédent moyen terme et il faut en tirer les leçons. Programmer plus d'inter-commissions pourrait également s'avérer intéressant, et cette démarche vaut pour toutes les commissions. Ce procédé permet en effet de traiter des avis couvrant plusieurs domaines. Il ne faut cependant pas en abuser. Enfin, une réflexion doit être menée sur le suivi des recommandations des rapports issus des groupes de travail, souci là encore partagé par plusieurs commissions.

S'agissant des sujets du prochain moyen terme qui ressortent des premières consultations, nous avons relevé l'exploitation des nouvelles sources de données, auxquelles sera consacrée la rencontre du 2 juillet, le besoin de poursuivre et de renforcer les comparaisons internationales. Quant aux sujets à reconduire du précédent moyen terme, l'emploi et les rémunérations dans le secteur financier restent d'actualité, de même que la poursuite des travaux sur le LEI et le financement des entreprises, notamment dans ses formes émergentes ou récemment apparues.

Tous les comptes rendus détaillés des commissions sont disponibles sur le site du Cnis, de même que le formulaire de consultation. Je vous invite à y répondre. Cela permettra d'ouvrir l'expression des besoins à un cercle plus large que nous ne l'avons fait jusqu'à présent.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Pour résumer, il me semble que ce bilan fait apparaître deux points importants. Sur cinq ans, nous pouvons nous réunir à plusieurs reprises sur des sujets différents, mais nous ne sommes pas en mesure de traiter plus d'un ou deux grands sujets majeurs. Voilà cinq ans, nous avons voulu insister sur l'accès aux données. Ce sujet a donné lieu à un travail en commission et en groupe de travail, mais aussi à un énorme travail de la Banque de France qui a abouti à la création de l'*open data room*. Ce dispositif constitue une vraie réussite et représente l'élément marquant du bilan de nos producteurs de données.

Il me paraît important, outre les thématiques abordées lors du prochain moyen terme, d'essayer d'identifier ensemble le point sur lequel nous voulons vraiment avancer d'un point de vue plus méthodologique. Je pense que l'exploitation de nouvelles sources de données représente un point majeur. Nous en avons beaucoup parlé au cours de ce moyen terme, mais sans aller beaucoup plus loin. L'une des priorités du prochain moyen terme pourrait consister à appréhender, à l'ère du *big data*, l'exploitation de ces nouvelles sources, les procédures à mettre en place, les intervenants, etc. Les comparaisons internationales représenteraient le deuxième sujet majeur. Aujourd'hui, des comparaisons nous sont demandées sur tous les sujets. Il faut parvenir à les systématiser. Autour de ces deux projets très ambitieux pourront graviter différents thèmes. Nous devons aussi conserver une certaine marge de manœuvre pour nous adapter à l'actualité, comme nous l'avons fait au cours du précédent moyen terme avec les paradis fiscaux par exemple. Dans les sujets thématiques, je pense que nous devons également poursuivre le suivi du LEI qui peut améliorer grandement notre connaissance des flux financiers internationaux.

Yvon SÉRIEYX

S'agissant des nouvelles sources de données, pensez-vous plus particulièrement à des domaines ou des sources ? Pourrions-nous également adjoindre à la recommandation sur les comparaisons internationales, des lignes directrices même très générales sur ce que permet une comparaison, avec une réflexion sur les éléments irréductibles en termes d'hétérogénéité de champ et de méthode d'un pays à l'autre ?

Cédric AFSA

Les nouvelles sources de données couvrent toutes les sources non structurées qui émergent, notamment le *big data*. Lors de la journée du 2 juillet, nous pourrions constater l'extrême diversité de ces sources. Il nous faudra très probablement procéder au cas par cas, en fonction du thème choisi. Le paysage reste mouvant dans ce domaine. À cela s'ajoutent les sources nouvelles qui, grâce aux évolutions législatives et réglementaires, deviennent plus faciles d'accès et permettent des appariements pour créer des sources plus riches.

Quant aux comparaisons internationales, au-delà de la production des données, il faut un accompagnement du lecteur sur les difficultés qu'il existe parfois pour comparer des données. Le sujet va au-delà de la qualité de la collecte. Une lecture brute des résultats des systèmes éducatifs sur le taux de sorties précoces, par exemple, fait apparaître une grande performance de certains pays de l'Est. Or cette catégorie de sans diplômes varie beaucoup d'un pays à l'autre et dépend de la structure du système éducatif et des diplômes préparés. En France, un jeune qui sort du système éducatif avec un brevet est considéré comme sortant sans diplôme.

Delphine MOREAU, Banque de France

Dans le domaine bancaire et financier, la BCE constitue un élément de convergence sur un certain nombre de statistiques. En effet, nous participons dans ce cadre à des groupes de travail et nous effectuons des *reportings* communs. La supervision unique s'est également mise en place au cours de la période précédente. Dans d'autres domaines, en revanche, n'interviennent ni Eurostat ni la BCE. Cela ne retire pas pour autant les difficultés d'interprétation. Il restera toujours une réalité nationale pouvant expliquer des divergences malgré une harmonisation des méthodes. C'est dans la mise à disposition des données et l'analyse que nous pouvons en faire que nous devons éclairer les écarts entre les pays et aider les utilisateurs des statistiques.

S'agissant de l'exploitation des nouvelles données, la Banque de France conduit une expérimentation sur le commerce en ligne qui s'est développé fortement au cours des années récentes, avec de nombreuses transactions sur Internet. Avec notre laboratoire sur les nouvelles technologies, nous exploitons des données venant du commerce en ligne, notamment les offres d'hébergements et les sites de commerce

comme Amazon. Il s'agit de mieux capter ces données qui ne relèvent pas du domaine bancaire classique. Nous explorons de nouvelles sources, mais nous ne pouvons pas le faire de la même façon. Outre le cadrage juridique spécifique, l'exploitation doit être adaptée à la particularité de ce type de sources. Grâce aux nouvelles technologies, nous devrions pouvoir proposer l'exploitation de nouvelles sources au cours du moyen terme à venir.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il en est de même pour le *crowdfunding* que nous avons évoqué au cours de ce moyen terme. Toutes les données sur ces plates-formes de financement sont en ligne, ce qui nous permet de comparer les dossiers retenus et non retenus. Les banques n'ont pas à publier de telles informations. Il y a beaucoup à tirer de l'exploitation des données des plates-formes, mais ce sujet dépasse le périmètre de notre commission. Comme pour l'accès aux données bancaires, un groupe de travail s'est constitué au sein du Cnis et un rapport général commandé par la Secrétaire d'État au Numérique a été remis l'an dernier. Nous pourrions avancer de la même manière sur ces nouvelles sources, *via* un groupe de travail pour réfléchir à la problématique de manière beaucoup plus concrète et, dans quatre-cinq ans, un partage des expériences. Certes, il ne faut pas se laisser emporter par les effets de mode. J'ai néanmoins le sentiment qu'il s'agit d'un phénomène structurant qu'il convient de prendre en compte.

Isabelle ANXIONNAZ

Les nouvelles sources de données sont précisément le thème qui a été retenu pour la prochaine rencontre du Cnis qui se tiendra le 2 juillet prochain. Une invitation a été largement diffusée aujourd'hui même. La finalisation, imminente, du programme de cette journée, donnera rapidement lieu à un second envoi.

CONCLUSION

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je vous remercie de votre présence et je vous invite à venir nombreux à la rencontre du 2 juillet. Notre commission se réunira quant à elle le 15 novembre prochain.

La séance est levée à 16heures10.

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr à la [page de la commission](#).

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- [La base 2014 des comptes nationaux : nouveautés dans le domaine des flux financiers - Insee - Diaporama \(pdf - 776 Ko\)](#)
- [La balance des paiements : révisions liées à la base 2014 de la comptabilité nationale - Banque de France - Diaporama \(pdf - 605 Ko\)](#)
- [Le bilan du moyen terme du Cnis \(2014-2018\) pour la commission "Système financier et financement de l'économie" - Cnis - Diaporama \(pdf - 1 Mo\)](#)